



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 04732

Numéro SIREN : 453 845 125

Nom ou dénomination : A.F.I

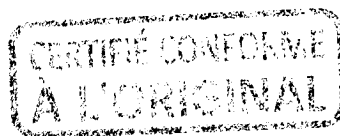
Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2017 sous le numéro de dépôt 12014

greffe
09B4732



EURL AFI
61 RUE D'ANGERS FRUILEG
CP 10727
94584 RUNGIS CEDEX

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Désignation de l'entreprise EURL AFI Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 61 RUE D'ANGERS FRUILEG 94584 RUNGIS CEDEX

Numéro SIRET * 4 5 3 8 4 5 1 2 5 0 0 0 3 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	268 427	267 447
Total I (5)		044	048	268 427	267 447
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	170 140	85 526
	Autres * (3)	072	074	114 351	26 022
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	70 813	126 862
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 376	1 189
	Total II	096	098	356 681	239 599
Total général (I+II)		110	112	625 108	507 046

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	250 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	10 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	
	Report à nouveau	134	98 986
	Résultat de l'exercice	136	94 635
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	453 621
	Provisions pour risques et charges	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	75 351
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	24 663
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	42 065
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	171 486
Total général (I + II + III)		180	625 108

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	43 344
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	980
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Page 20

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AFI

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 6 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 5 Néant * Page 20

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217	4 550	218	252 459	233 801
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	13 017	8 215
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	265 476	242 016
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	45 448	30 473
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	1 260	244	1 260	1 844
	Rémunérations du personnel *				250	122 406	123 078
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	72 642	68 119
	Dotations aux amortissements *				254		288
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation	(II)			264	241 757	223 804
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	23 719	18 211
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	76 611	125 376
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	1 605	2 154
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		13 445
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	4 089	3 200
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	94 635	124 789
RÉINTÉGRATIONS	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	94 635	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	4 089	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	3 761	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelle (+4, septies)	986		Zone franche urbaine (+4, octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (+4, septies)	981		Jeune entreprise innovante (+4, septies A)	989		
	Divers* ZFA (+4, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655		
DÉDUCTION	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	27 258	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	27 258	372

EURL AFI
61 RUE D'ANGERS FRUILEG
CP 10727
94584 RUNGIS CEDEX

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

DEC Ile De France
20 Boulevard de la République

92210 ST CLOUD
0155571040

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	12
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Composition du capital social	13
Titres immobilisés	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Produits à recevoir	13
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	14
Liste des filiales et participations	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 625 107.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 252 459.01 Euros et dégageant un bénéfice de 94 635.16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	267 447		980
TOTAL	267 447		980
TOTAL GENERAL	267 447		980

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			268 427	268 427
TOTAL			268 427	268 427
TOTAL GENERAL			268 427	268 427

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	170 140	170 140	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 139	1 139	
Groupe et associés	102 169	102 169	
Débiteurs divers	11 044	11 044	
Charges constatées d'avance	1 376	1 376	
TOTAL	285 867	285 867	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	164	164		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	75 187	31 843	43 344	
Fournisseurs et comptes rattachés	24 663	24 663		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97	97		
Impôts sur les bénéfices	889	889		
Taxe sur la valeur ajoutée	28 271	28 271		
Groupe et associés	42 065	42 065		
Autres dettes	150	150		
TOTAL	171 486	128 143	43 344	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	31 285			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	400.0000	250			250

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	55 452
Autres créances	12 427
Total	67 879

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 343
Dettes fiscales et sociales	97
Autres dettes	150
Total	11 754

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 376
Total	1 376

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	75 187
Total	75 187

Délégation de créance sur un contrat CARDIF garantie Homme clé souscrit par la société AMS EUROPEAN sur la tête de Mr antoine FAUGER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- AMS EUROPEAN	729 167	83.68	113 284
- AMS SERVICES	42 555	80.00	24 997
- SCI SEQUOIA	-15 770	98.00	-13 963
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

A.F.I
Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 €uros
Siège social : FRUILEG- CP 10727
61 rue d'Angers
94584 RUNGIS CEDEX

RCS CRETEIL 453 845 125

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 17 MAI 2017**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 94.635,16 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	94.635,16 €uros
A la réserve légale	4.731,76 €uros

Solde	89.903,40 €uros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	98.986,26 €uros

Pour former un bénéfice distribuable de	188.889,66 €uros
A titre de dividende global à l'associé unique	10.000,00 €uros
Soit 40 €uros par part	

Le solde	178.889,66 €uros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 178.889,66 €uros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 10.000 €uros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 17 mai 2017.



L'associé unique déclare être informé que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2013 :

10.000,00 Euros , soit 40,00 Euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10.000,00 Euros

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

20.000 Euros , soit 80 Euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20.000,00 Euros

Certifié conforme
La Gérance

